

## Inspecteur de la jeunesse et des sports

L'inspecteur de la jeunesse et des sports participent à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques arrêtées par le ministère. Ils doivent donc inspecter et contrôler les organismes qui leur sont attribués.

### Spécificités du métier / Compétences requises:

- Travail au sein des directions de la jeunesse et des sports...
- Déplacements possibles,
- Horaires irréguliers,
- Autonomie et responsabilités,
- Sens du dialogue et conseiller.

### Les formations qui mènent à ce métier :

- Concours inspecteur de la jeunesse et des sports (interne, externe, ou 3<sup>ème</sup> voie)

### Conditions d'accès :

Le deux concours sont ouverts aux personnes de nationalité française ou ressortissent de l'Union Européenne et en situation régulière au regard des obligations de service national de l'Etat.

Il faut être titulaire du bac ou d'un diplôme équivalent.

Pour le concours externe, les candidats doivent être titulaires :

- Soit d'une maîtrise,
- Soit d'un diplôme équivalent délivré par un des Etats membres de la Communauté européenne,
- Soit d'un diplôme national sur une formation d'une durée au moins égale à quatre années d'études après le baccalauréat.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de la catégorie A, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Ils doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de 4 ans de services publics.

Le troisième concours est ouvert aux candidats ayant :

- Une ou plusieurs activités professionnelles,
- Un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,

- Une ou plusieurs activités, y compris bénévoles, comportant l'exercice continu de responsabilité au sein d'une association.

### **Où vous renseigner ?**

Sur le site internet du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports : [www.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr)